

Nom de l'enfant....

Par **chantal04**, le **03/12/2005** à **18:19**

Bonjour...

Petite question de cas pratique....

Un couple non marié décide de faire un enfant... Madame tombe enceinte... une reconnaissance préalable conjointe de l'enfant se fait en septembre 2004 (avant la loi sur le nom de l'enfant)... L'enfant naît le 7 février 2005 (après la loi).... sur l'acte d'état civil, l'enfant porte le nom du père puisque reconnaissance conjointe préalable...

Or, les parents entendant parler de cette loi permettant aux parents de choisir le nom de l'enfant, souhaiterait que l'enfant porte le nom des deux parents accolés... D'après mes recherches, cela nécessite uniquement une déclaration conjointe auprès de l'officier d'état civil... qui refuse... prétextant que la déclaration de reconnaissance conjointe est antérieure à la loi applicable au 1er janvier 2005.... Quelqu'un peut-il m'aider, car j'ai beau retourner le texte dans tous les sens je ne comprends pas le refus de l'Etat civil...

Merci d'avance de vos réponses...